

Plan d'Action Climat LMD

Ce Plan d'Action Climat détaille les mesures proposées en 2022 et en 2024 et sera enrichi régulièrement pour respecter les engagements de la Charte d'engagement responsable du LMD.

I 2022

A 2022 - Français

Les propositions suivantes ont été présentées lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2022, et ont été adoptées par vote électronique des membres du LMD les 16-18 novembre 2022.

- 1) L'utilisation du calculateur carbone **MonPetitCarbone** est obligatoire avant toute mission.
- 2) Les trajets en avion sont soumis à dérogation
 - a) en France continentale ;
 - b) pour les villes européennes à moins de 5h de train (depuis le lieu de départ indiqué sur ÉtamineMissions).

Afin d'encourager les trajets en train plutôt qu'en avion, la réservation de billets 1ère classe en train est autorisée pour les trajets de plus de 3h. En effet, (i) elle offre un confort compatible avec un travail de qualité pendant le trajet ; (ii) son coût est raisonnablement supérieur à celui de la 2ème classe si l'on s'y prend bien.

- 3) Ajout via une Charte Achats de la mention obligatoire d'Analyse de Cycle de Vie, de Bilan Carbone, ou de critères environnementaux dans les demandes de devis pour les achats de plus de 5000€ et pour les traiteurs. La réponse des fournisseurs à ce sujet reste facultative et son évaluation est laissée à la discrétion de l'agent commanditaire. Des messages et critères types seront indiqués dans la Charte Achats afin d'aider les agents.
- 4) Chaque statut de personnel et chaque site doivent être obligatoirement représentés au sein du comité LMD-Climactions.



Philippe DROBINSKI
Directeur du LMD

B 2022 - English

The following propositions were presented in the General Assembly of June, 8th 2022, and were adopted via an electronic vote by LMD members on November 16-18, 2022.

- 1) Mandatory use of the carbon footprint calculator **MonPetitCarbone** before any mission.
- 2) Air travel is derogatory in
 - a) continental France ;
 - b) Europe locations at less than 5h by train from the place of departure indicated on EtamineMissions.

To foster travels by train rather than plane, the reservation of 1st class tickets by train is authorized for rail journeys of more than 3 hours. Indeed, (i) it offers comfort compatible with quality work during the journey; (ii) it is reasonably more expensive than 2nd class if done properly.

- 3) Addition via a Purchase Charter of the mandatory mention of Life Cycle Assessment, Carbon Footprint, or environmental criteria in requests for quotations, for purchases over €5000 and for caterers. The response of suppliers on this subject remains optional and its evaluation is left to the discretion of the commissioning agent. Standard messages and criteria will be included in the Purchase Charter to assist staff.
- 4) Mandatory representation of each LMD staff status and LMD site in the LMD-Climactions committee.



Philippe DROBINSKI
Directeur du LMD

II 2024

A 2024 - Français

Les propositions suivantes ont été adoptées par vote électronique des membres du LMD fin juin 2024.

1) L'estimation de l'empreinte carbone des projets ANR et ERC par le·a porteur·se est effectuée en amont du dépôt du dossier, et est suivie d'une présentation au laboratoire après acceptation.

2) Un quota carbone individuel et dégressif sur les missions est mis en place et intégré à l'outil MonPetitCarbone. La fiche mission fournie par MonPetitCarbone devient une pièce justificative obligatoire à déposer sur EtamineMissions.

Les quotas annuels alloués sont présentés dans le tableau ci-dessous :

2025	2026	2027	2028	2029	2030
6 tCO ₂ e	3 tCO ₂ e	2,5 tCO ₂ e	2,1 tCO ₂ e	1,8 tCO ₂ e	1,5 tCO ₂ e

- Si le quota n'est pas consommé entièrement à la fin de l'année, il est transféré à l'année suivante, dans la limite de 6 tCO₂e.
- Chaque nouveau·elle agent·e reçoit la réserve remplie au maximum (6 tCO₂e).
- Tous les moyens de transports sont considérés.
- Toutes les missions d'un·e agent·e du LMD sont considérées, quel que soit la source du financement.
- Missions exclues des quotas :
 - trajets pour se rendre sur le lieu d'une campagne de terrain.
 - exemptions à la discrétion du ou de la DU.

3) La communication sur l'empreinte carbone des activités de recherche est encouragée dans les articles et interventions en conférences et séminaires.

4) Les repas financés par le laboratoire sont par défaut végétariens (i.e. toute personne souhaitant une alimentation non-végétarienne devra en référer à l'avance).

Freddy DOUCHET
Directeur du LMD



B 2024 - English

The following propositions were adopted via an electronic vote by LMD members at the end of June 2024.

- 1) For ANR and ERC projects, the carbon footprint has to be estimated by the PI before application. If the project is accepted, it is then presented to the lab.
- 2) Carbon quota are implemented for travels in the MonPetitCarbone tool, they are personal and gradually decreasing with time.

Annual carbon quotas are presented in the following table :

2025	2026	2027	2028	2029	2030
6 tCO ₂ e	3 tCO ₂ e	2,5 tCO ₂ e	2,1 tCO ₂ e	1,8 tCO ₂ e	1,5 tCO ₂ e

- At the end of the year, what is left of the carbon quota is transferred to the carbon quota of the following year, with a maximum limit of 6 tCO₂e.
 - Every newcomer receives the maximum stock (6 tCO₂e).
 - All means of transportation are considered.
 - Every mission is considered, whatever the funding source.
 - Travels excluded from the quotas :
 - travels to go to a field campaign.
 - exemptions at the discretion of the director.
- 3) Communicating the carbon footprint of research works is encouraged, in papers, posters, talks, seminars.
 - 4) Meals funded by the lab are by default vegetarian (i.e. people willing non vegetarian meals need to ask for it in advance).

Freddy BOUCHET
Directeur du LMD

